



Commerce

18^e Concours Communal
des illuminations de Noël
Ville de Saint-Dié-des-Vosges



18^e Concours Communal
des illuminations de Noël

Règlement

Article 1

Les formulaires d'inscription sont à retirer auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville ou sur le site internet de la ville. Les inscriptions sont reçues du **1^{er} au 30 novembre 2021**, à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou par mail à concours-communal@ville-saintdie.fr.

Article 3

Les 3 premiers lauréats se verront attribuer des chèques cadeaux UDAC (Union Déodatienne des Artisans et Commerçants) de valeurs suivantes :



1^{er} prix : 220 €
2^{ème} prix : 150 €
3^{ème} prix : 70 €

Article 2

Le jury effectuera 1 passage entre le **6 et le 31 décembre 2021** pour noter les participants, entre 17 h 30 et 23 h 30.

ATTENTION : si la vitrine n'est pas allumée, le jury ne pourra pas noter les réalisations.

Article 4

Tous les participants au concours s'engagent à accepter et respecter ce règlement.

Bulletin à remplir et à remettre à l'accueil

En ligne sur www.saint-die.eu

Enseigne :

Téléphone : □□□□□□□□□□

Nom :

Mail :

Prénom :

Première participation : oui non

N° de SIRET ou SIREN :

Date remise d'inscription :

Adresse :

Tampon Mairie :

Signature candidat :

Partie à conserver

18^e Concours Communal des illuminations de Noël

Date remise d'inscription :

Tampon Mairie :